



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quatrième session
Genève, 16-18 décembre 1996
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE

Mise à jour

Note du secrétariat

I. MANDAT

1. A sa troisième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), notant que les rapports sur les activités exécutées conjointement (AEC) pouvaient être soumis à tout moment, a invité le secrétariat à établir un premier bilan concis des rapports et informations communiqués par les Parties pour sa quatrième session, en décembre 1996 (FCCC/SBSTA/1996/13, par. 38 d)).

II. AUTORITES NATIONALES

2. Pour que l'échange d'informations durant la phase pilote des activités exécutées conjointement se déroule de façon ordonnée, il est impératif que toutes les Parties prenantes désignent l'administration publique ou le ministère compétents habilités à accepter, approuver ou entériner les activités à exécuter conjointement ou à en informer la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat (FCCC/SBSTA/1996/8, par. 74). De plus, ces autorités nationales facilitent la communication entre les Parties ainsi qu'entre les Parties et les investisseurs du secteur privé potentiels. Les Parties sont invitées à s'assurer que les renseignements donnés à l'annexe I du présent document sont encore d'actualité.

3. S'agissant de l'établissement des rapports, on rappellera que les activités devant être exécutées conjointement ne peuvent être examinées par les organes pertinents de la Convention que si elles ont été approuvées, acceptées ou entérinées par toutes les différentes autorités nationales désignées, comme suit (FCCC/SBSTA/1996/8, annexe IV, par. 3 et 4) :

a) Dans le cas des notifications conjointes : les rapports sont soumis par l'autorité désignée d'une Partie participante avec l'assentiment de toutes les autres Parties participantes, lettres émanant des autorités nationales désignées compétentes à l'appui;

b) Dans le cas des notifications séparées : des rapports distincts sont présentés par l'autorité nationale désignée de chacune des Parties participantes. L'information ne sera compilée qu'une fois que des rapports auront été présentés par toutes les Parties participantes.

4. Le secrétariat a reçu un rapport d'actualisation émanant d'une Partie mais, à ce jour, aucune des autres Parties mentionnées dans ce document n'a désigné d'autorité nationale ou de ministère responsable des activités à exécuter conjointement.

5. Les Parties sont invitées à se reporter à l'annexe de la présente note pour tout renseignement disponible concernant les points de contact des autorités nationales désignées. Des mises à jour périodiques ont lieu sur le site Web du secrétariat de la Convention, sous les produits CC:INFO, CC:INFO/AIJ (adresse directe : <http://www.unfccc.de/fccc/ccinfo/aijcont.htm>). Toute modification pourra être communiquée au secrétariat.

III. ACTIVITES

6. Dans son rapport intérimaire sur les activités exécutées conjointement (FCCC/CP/1996/14 et Add.1), le secrétariat a, exceptionnellement, présenté des renseignements avant même d'avoir reçu l'aval de toutes les Parties participantes, et ce afin de recevoir en retour une information sur la structure du rapport de synthèse plutôt qu'aux fins d'analyse. Pour l'établissement de la présente note, le secrétariat s'est mis en rapport avec les Parties évoquées dans le document susmentionné afin d'obtenir confirmation de leur autorité nationale, de leur contact et de leur aval quant aux rapports présentés par d'autres Parties, selon le cas.

7. Le secrétariat tient à rectifier les informations données dans le rapport intérimaire au sujet des activités exécutées conjointement. L'activité mentionnée entre le Belize et les Pays-Bas n'a pas été exécutée. Le projet de la fondation FACE (Pays-Bas) en Malaisie existe, mais aucun contrat permettant de le classer comme une activité exécutée conjointement dans le cadre de la phase pilote n'a été conclu entre les Pays-Bas et la Malaisie. Enfin, l'activité indiquée entre les Pays-Bas et la Fédération de Russie est suspendue.

8. Le tableau ci-après fait apparaître la liste des activités indiquées dans le rapport intérimaire pour lesquelles le secrétariat a reçu l'information nécessaire à temps pour être reproduite dans le présent document. Il remplace les données reproduites dans le tableau 1 de l'additif du rapport intérimaire (FCCC/CP/1996/14/Add.1).

Liste des activités exécutées conjointement

Type de projet	Titre	Parties participantes
Boisement	"CARFIX : gestion forestière durable"	Costa Rica, Etats-Unis
Boisement	"RUSAFOR : projet de boisement de Saratov"	Fédération de Russie, Etats-Unis
Efficacité énergétique	"Amélioration de l'efficacité énergétique par les municipalités et les services publics hongrois"	Hongrie, Pays-Bas
Efficacité énergétique	"Eclairage à haute efficacité énergétique"	Norvège, Mexique
Remise en état de forêt	"Bodiversifix : remise en état de forêt"	Costa Rica, Etats-Unis
Protection de forêt	"ECOLAND : parc national d'Esquinas"	Costa Rica, Etats-Unis
Reboisement de forêt	"Projet sylvicole Klinki"	Costa Rica, Etats-Unis
Substitution de combustible	"Projet RABA/IKARUS de moteurs d'autobus fonctionnant au gaz naturel comprimé"	Hongrie, Pays-Bas
Piégeage d'émissions fugaces	"RUSAGAS : Projet de piégeage d'émissions fugaces"	Fédération de Russie, Etats-Unis
Sources d'énergie renouvelables	"Installation éolienne Aeroenergía S.A."	Costa Rica, Etats-Unis
Sources d'énergie renouvelables	"Projet hydroélectrique Doña Julia"	Costa Rica, Etats-Unis
Sources d'énergie renouvelables	"Installation éolienne Planta Eólica S.A."	Costa Rica, Etats-Unis
Sources d'énergie renouvelables	"Projet d'éolienne Tierras Morenas"	Costa Rica, Etats-Unis

9. La présente mise à jour ne renseigne pas davantage sur ces activités. Lorsque le cadre uniforme de notification sera adopté, le secrétariat établira une autre mise à jour détaillée présentée selon ce modèle.

10. Conformément à la décision prise par le SBSTA à sa deuxième session selon laquelle les renseignements sur les activités exécutées conjointement devraient être communiqués par les autorités nationales désignées à cet effet (FCCC/SBSTA/1996/8, par. 74) soit conjointement, soit séparément (FCCC/SBSTA/1996/8, annexe IV, par. 3 et 5), il se pourrait qu'une masse d'informations ne puisse être compilée par le secrétariat soit parce que celui-ci n'aura pas reçu l'aval d'une autorité nationale désignée ou un rapport émanant de celle-ci, soit parce qu'il n'aura pas reçu d'éléments permettant d'identifier l'autorité nationale elle-même.

IV. QUESTIONS DIVERSES

11. A sa troisième session, le SBSTA a prié le secrétariat "d'intégrer les données relatives aux activités exécutées conjointement dans la base de données CC:INFO et le système de communication des données et d'organiser un échange d'informations sur les activités exécutées conjointement dans le cadre du programme d'échange de données de la base CC:INFO" (FCCC/SBSTA/1996/13, par. 38 c)). Le secrétariat attend que soit adopté le modèle uniforme de communication des données avant d'intégrer l'information relative aux activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote dans les produits CC:INFO, notamment CC:INFO/WEB et la base de données et système d'information CC:INFO.

12. Le secrétariat gère des pages d'information sur les activités exécutées conjointement sur le site Web du secrétariat de la Convention (<http://www.unfccc.de>), qui sont reproduites sur le CD-ROM de la Convention. Ces pages contiennent des renseignements d'ordre général sur le processus de prise de décisions concernant les activités exécutées conjointement, une liste de documents officiels pertinents, les données disponibles sur les points de contact des autorités nationales désignées et une liste de liens avec les pages produites par les programmes nationaux sur ces activités.

V. MESURE PROPOSEE

13. Les Parties sont invitées à communiquer toute modification des données reproduites en annexe au présent document concernant les points de contact des autorités nationales désignées. Ces changements seront incorporés dans des mises à jour qui seront publiées périodiquement.

Annexe

INFORMATION CONCERNANT LES POINTS DE CONTACT NATIONAUX

On trouvera ci-après une liste des points de contact des entités habilitées à accepter, à approuver ou à entériner les activités exécutées conjointement et à en informer la Conférence des Parties. Un certain nombre de centres nationaux de liaison avec le secrétariat de la Convention qui font également fonction d'autorités nationales désignées ont déjà été identifiés par des Parties. Des données sur ces centres de liaison paraîtront dans la publication du secrétariat intitulée "*Who is Who in the UNFCCC Process*", qui sortira cette année, et sur le site Web du secrétariat (<http://www.unfccc.de>).

Australie:

Australia's National Program on AIJ
Australian AIJ
c/o M. Paul Tighe
Assistant Secretary
International Competitiveness
Branch
Department of Foreign Affairs
and Trade
Parkes ACT 2600 (Australie)

Canada :

*Canadian Joint Implementation
Initiative (CJII)*
*(Initiative canadienne pour les
activités exécutées conjointement
(CJII)*

Mme Anne Boucher
Ressources naturelles Canada
Bureau du CJII, 19^{ème} étage
580 Booth St.
Ottawa, Ontario, K1A 0E4
(Canada)
Tél : (613) 996-2921
Télécopie : (613) 947-6799
Courrier électronique :
CJIII@es.nrcan.gc.ca (internet)

Costa Rica :

*Oficina Costarricense de
Implementación Conjunta (OCIC)*
(Bureau costa-ricien pour les
activités exécutées conjointement)
Mr. Franz Tattenbach
(Coordonateur national)
M. Adalberto Gorbitz
(Directeur général)
CINDE Building
La Uruca
San José (Costa Rica)
Tél.: (506) 220-0036
Télécopie : (506) 220-1238
Courrier électronique :
crocic@sol.racsa.co.cr

République tchèque :

Ministère de l'environnement
Mme Alexandra Orlíková
Directrice des relations
extérieures
Vrsovicá 65
Prague 10, 100 10 (République
tchèque)

Allemagne :

*Bureau de coordination des
activités exécutées conjointement*
Ministère fédéral de
l'environnement, de la
conservation de la nature et de
la sécurité nucléaire
Bureau de coordination des
activités exécutées
conjointement
Postfach 120629
53048 Bonn (Allemagne)
Tél : (49-228) 305-2358
Télécopie : (49-228) 305-3336
Courrier électronique :
g16-2004@wp-gate.bmu.de

Grèce :

Ministère de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et des
travaux publics
Département des relations
internationales et des affaires
de l'Union européenne
17, Amaliados Street
115-23 Athènes (Grèce)
Tél : (30-1) 6411717
ou (30-1) 6435740
Télécopie : (30-1) 6434470

Hongrie :

Ministère de l'environnement et de
la politique régionale
Département des stratégies de
l'environnement
Fő utca 2250
H-1011 Budapest (Hongrie)
Tél : (36-1) 457-3300
Télécopie : (36-1) 201-4133

Honduras :

Ministère de l'environnement
Secretaría de Estado en el
Despacho del Ambiente (SEDA)
Apto. 4710
Tegucigalpa, M.D.C. (Honduras)
Tél : (504) 37-5664 ou 37-5667
ou 38-5308 ou 38-4662 ou 38-4685
Télécopie : (504) 37-5726

Irlande :

Department of Environment,
M. Donal Enright
Custom House
Dublin 2 (Irlande)
Tél : (35-31)-6793377,
poste 2550
Télécopie : (35-31)-8742423

Japon :

Comité interministériel et
interinstitutions de coordination
des activités exécutées
conjointement
Secrétariat
Yuichi Kitamura
2-2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
Tokyo 100 (Japon)
Tél : (81-3)3581-3882
Télécopie (81-3)3592-0364

Mexique :

Instituto Nacional de Ecología
(INE-SEDESOL)
Institut national d'écologie
Rio Elba N° 20, 14ème étage
06500 Mexico D.F. (Mexique)
Tél : (52-5) 553-9969/-9601
Télécopie : (52-5) 553-9753

Pays-Bas

*Programme néerlandais d'exécution
conjointe pendant la phase pilote*

M. Henk Merkus
Ministère du logement, de
l'aménagement du territoire et
de l'environnement
Direction générale de la
protection de l'environnement
Direction de l'air et de
l'énergie IPC/640
Département des changements
climatiques
P.O. Box 30945
2500 GX La Haye (Pays-bas)
Tél : (31-70) 339-4440
Télécopie : (31-70) 339-1310
Courrier électronique :
merkus@DLE.DGM.minvrom.nl

Norvège :

*Programme national pour la phase
pilote*

Ministère des Affaires
étrangères
Département des ressources
naturelles et des questions
d'environnement
Amb. Arne B. Hønningstad
P.O. Box 8114
7. Juni-Plassen
N-0032 Oslo Dep. (Norvège)
Tél : (47-2234) 3600
Télécopie : (47-2234) 2782

Pologne :

Ministère de la protection de
l'environnement, des ressources
naturelles et de la foresterie
ul. Wawelska 52/54
PL-00-922 Varsovie (Pologne)
Tél : (4822) 251133
Télécopie : (4822) 253972

Etats-Unis d'Amérique :

*United States Initiative on Joint
Implementation (USIJI)*
PO-63
1000 Independence Avenue SW
Washington DC 20585 (Etats-Unis)
Tél : (1-202) 426-1628
Télécopie : (1-202) 426-1540
Numéro vert : (1-202) 426-0072
World Wide Web:
<http://www.ji.org>.
